

Ecole Municipale de Musique de Moirans

Projet d'Établissement 2022-2027



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1- ETAT DES LIEUX

. Historique et locaux.....	4
. Territoire et histoire.....	5
. Etablissements d'enseignement et éducation musicale du réseau du Pays Voironnais.....	6
. Enseignants et administration.....	7-8
. Publics et partenaires.....	9-10
. Budget et tarifs.....	11-12
. Missions.....	13

2- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 14

. Formation Musicale.....	15
Objectifs et outils pédagogiques.....	16
Fiches projets.....	17-18
. Pratique instrumentale.....	19
Fiches projets.....	20-21
. Pratique collective.....	22
Fiches projets.....	23-24

3- EDUCATION ARTISTIQUE.....25

Ce qui se fait déjà.....	26
Eveil musical.....	27
Ce qui est nouvellement mis en place/ce qui est à l'étude.....	28
Fiches projets.....	29-30

4- PRODUCTION ARTISTIQUE.....31

Ce qui se fait déjà.....	32
Ce qui est à l'étude.....	33
Fiches projets.....	34-35

CONCLUSION.....36

ANNEXES

1- Grille tarifaire (2021/2022).....	37
2- Charte réseau établissements d'enseignement artistique du Pays Voironnais (2017).....	38-41

INTRODUCTION

L'Ecole Municipale de Musique de Moirans est un établissement culturel, pôle de référence et centre de ressources pour l'enseignement et l'éducation artistique. Il assure une mission de service public dans l'intérêt général de la collectivité.

Deux projets d'établissement ont précédé celui-ci, le premier en 2004 ; le deuxième en 2016 élaboré pour 5 ans.

Il incombe au directeur d'établissement de rédiger ce document et d'en assurer la mise en œuvre.

Pour autant, l'essentiel de ce nouveau projet provient de la concertation et de la réflexion au sein de l'équipe pédagogique de l'école, qui débouche sur des axes de développement à la fois inscrits dans la continuité et dans la nouveauté.

Il s'inspire des textes ministériels suivant :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre
- Le schéma d'orientation pour l'organisation pédagogique de l'enseignement de la musique de 2008
- Le schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle de 2020.

En dressant un état des lieux exhaustif et en exposant les perspectives des 5 prochaines années, le projet d'établissement permet de créer une dynamique positive interne et externe. Il représentera alors la juste articulation entre le cœur de métier, l'enseignement et le rôle donné par les élus à l'établissement d'enseignement artistique en tant que service municipal.

Historique et locaux

Avant 2001, l'Ecole Municipale de Musique de Moirans était liée pédagogiquement et administrativement à celle de Voreppe. Elle comptait à l'époque une centaine d'élèves. Depuis cette date, la municipalité a souhaité donner une identité propre à la structure en lui donnant une autonomie administrative et pédagogique.

Un directeur d'établissement a été recruté et plusieurs personnels ont été titularisés dans le temps.

Les cours ont continué une année à être donnés comme jusqu'alors dans les classes scolaires. La direction était localisée avec le service scolaire, sa tutelle de l'époque.

Rapidement, des travaux d'aménagement de deux appartements de fonction dans le groupe scolaire Jacques Prévert au 24, rue de Kerdréan ont été engagés.

Cela a permis la création d'un bureau pour la direction, d'un secrétariat, de 6 salles de cours d'instruments.

Une salle de Formation Musicale et une salle d'orchestre situées au rez-de-chaussée étaient partagées avec le scolaire.

Une autre salle de Formation Musicale se situait dans le groupe scolaire Gérard Philipe.

Un piano ¼ de queue a été installé à la salle Louis Jouvét (85 m²) attenante à la médiathèque. Cette salle sert toujours d'auditorium pour les auditions d'élèves, concerts de musique de chambre, conférences et cours publics.

Depuis 2018, l'école de musique a déménagé à l'espace culturel Jacques Barfety au Parc du Vergeron.

Une superficie d'environ 200 m² a été aménagée avec :

- Un bureau pour la direction (15 m²)
- Un secrétariat (11 m²)
- 7 salles de cours (de 8 à 12 m²)
- Une grande salle de Formation Musicale de 47 m² servant de salle de répétition pour les pratiques collectives
- Une deuxième salle de Formation Musicale de 28 m²
- Une salle de percussions de 25 m²

La salle Emile Fontanet (126 m²) attenante au bâtiment principal est partagée avec les activités du foyer Léo Lagrange et certaines manifestations privées ou municipales. Elle permet les répétitions des orchestres à vent ou d'autres formations à effectifs importants ainsi que des auditions.

ETAT DES LIEUX

Territoire et histoire

Moirans est une commune de 8 000 habitants située dans le département de l'Isère, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (31 communes, 94 000 habitants).

Le territoire se situe en marge d'une vaste surface autrefois marécageuse formée par le comblement d'un lac créé à la suite de la fonte du glacier de l'Isère qui occupait la vallée il y a environ 10 000 ans. La partie la plus large de ce lac (dénommé « *ombilic de Moirans* » par les géologues) s'inscrit à l'extérieur de la courbe de l'Isère après avoir franchi la pointe nord du Vercors formée par le bec de l'Échaillon et la Dent de Moirans.

Après la cession du Dauphiné à la France en 1349, Moirans fut gouverné et géré par deux consuls au nom du Dauphin de France, héritier de la couronne.

En 1594, la cité et le domaine de Moirans deviennent la possession du lieutenant général en Dauphiné, le futur connétable François de Bonne de Lesdiguières. Celui-ci nomme dès lors sa seconde épouse, Marie Vignon, *Dame de Moirans*.

À l'époque moderne, les auberges de Moirans occupent une position d'étape sur la route Grenoble-Lyon. Leur renommée bénéficie aux familles d'aubergistes. Le « Grand Saint François », l'une des plus célèbres, appartient à la famille Pâris. Les frères Pâris, quatre fameux financiers du XVIII^e siècle, s'enrichirent grâce à leurs revenus commerciaux.

A l'époque de la Révolution, Moirans faillit, de par sa position géographique au centre du département de l'Isère, en être le chef-lieu. Ce fut d'ailleurs le cas durant quelques années à la fin du XVIII^e siècle, d'où l'existence de la place de l'Assemblée Départementale.

En juillet 1790, il ne manqua que 19 voix sur 556 pour que la commune soit préférée à Grenoble. Une plaque commémorative attestant de ce fait a été apposée sur la façade de l'Hôtel de Ville de Moirans.

Les industries du tissage (Bouvard en 1850 et la société Martin en 1853) et du papier (Barjon en 1850) s'implantent sur la ville. Ces entreprises connaîtront ensuite un déclin progressif durant la seconde moitié du XX^e siècle.

La construction des axes routiers, la mise en place d'un réseau de trains régionaux, permettent à la commune de garder sa vocation de pôle d'échanges. L'aménagement d'un grand espace économique dénommé *Centr'Alp* est composé d'industries et d'entreprises de services. Cela crée un bassin d'emplois conséquent partagé avec l'ensemble des communes du Pays Voironnais.

En terme d'équipements publics, Moirans dispose d'une salle des fêtes, des salles d'expositions, une médiathèque, un lycée, un collège, trois groupes scolaires (deux publics et un privé), une piscine couverte, deux gymnases, des terrains de tennis couverts, un complexe sportif « les Béthanies », un boulodrome couvert, un stade « La Pérelle », un centre de formation (Maison Familiale Rurale), une maison de santé, un foyer logement et un EHPAD.

Etablissements d'enseignement et éducation musicale du réseau Pays Voironnais



Enseignants et administration

L'équipe pédagogique est composée de 16 enseignants (9 femmes et 7 hommes) équivalant à 6 temps pleins qui portent le projet pédagogique de l'établissement et assurent l'enseignement de 14 instruments :

- Cordes : *violon, alto, violoncelle, contrebasse*
- Vent : *flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba*
- Autres : *piano, percussion, chant*

- 10 enseignants sont titulaires de la fonction publique territoriale dont 3 à temps complet.
- 1 enseignante est en Contrat à Durée Indéterminée.
- 5 enseignants sont contractuels à temps partiels, en emploi accessoire pour certains.
- 12 professeurs enseignent dans une ou plusieurs autres structures (privées ou publiques).

Le volume horaire hebdomadaire des cours individuels s'élève à 120 h.

Pour les cours collectifs (Formation Musicale et orchestres), il est de 35 h.

Le Directeur de l'établissement dispense les cours de clarinette et assure la direction de l'orchestre à vent du cycle 3.

L'école de musique dispose également d'un personnel administratif à temps partiel (28 heures hebdomadaires). Celui-ci assume les missions de gestion, accueil, communication, administration et est en relation avec les services spécialisés de la mairie.

Une personne assure à raison de 7h30 par semaine l'entretien des locaux.

A l'organigramme ci-après, s'ajoute sous forme forfaitaire : 1h45 d'accompagnement hebdomadaire de piano :

- Hugues De Nolly : 0h30
- Virginie Marion-Charrier : 1h15

Un ensemble de percussions travaille également par sessions sous la responsabilité d'Axelle Chassigneux-Richard.

Organigramme

MAIRE : Valérie ZULIAN

DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES : Razika MERABET

POLE ANIMATION DE LA VIE LOCALE : Alain BERNARD

DIRECTEUR : Michel THEVENON

ADJOINT A LA DIRECTION : Michel VIGUIER

SECRETAIRE : Catherine ROUX

EQUIPE PEDAGOGIQUE

FORMATION MUSICALE

Axelle CHASSIGNEUX-RICHARD : 1h15
 Virginie MARION-CHARRIER : 1h
 Lidia VIGUIER : 6h
 Véronique ZRIDA-FABRE : 16h45

CHORALES SCOLAIRES

Lidia VIGUIER : 3h

INSTRUMENTS

- Flûte -
 Armelle EFFANTIN : 7h05

- Clarinette -
 Michel THEVENON : 11h50

- Saxophone -
 Régis AGERON : 2h30

- Trompette -
 Jean-Louis MEYRIEUX : 5h30

- Cor -
 Laetitia MANKA : 1h45

- Trombone -
 Laurent NICOLE : 4h10

- Tuba -
 Laurent NICOLE : 0h30

- Chant -
 Carolina BARONE : 6h

- Percussion -
 Axelle CHASSIGNEUX-RICHARD : 9h20

PRATIQUES COLLECTIVES

- orchestre à cordes cycle 1 -
 Michel VIGUIER : 1h

- orchestre à cordes cycle 2 -
 Michel VIGUIER : 1h

- orchestre à cordes cycle 3 -
 Michel VIGUIER : 1h30

- orchestre à vent cycle 1 -
 Laurent NICOLE : 1h

- orchestre à vent cycle 2 -
 Laurent NICOLE : 1h

- orchestre à vent cycle 3 -
 Michel THEVENON : 1h30

- Violon -
 Michel VIGUIER : 16h55

- Alto -
 Michel VIGUIER : 6h55

- Violoncelle -
 Emilie HANNART : 5h05

- Contrebasse -
 Raphaël GUYOT : 3h05

- Piano -
 Virginie MARION-CHARRIER : 18h10
 Valérie ROZEAU : 10h05

Temps de cours année scolaire 2021/2022

Publics et partenaires

Elèves

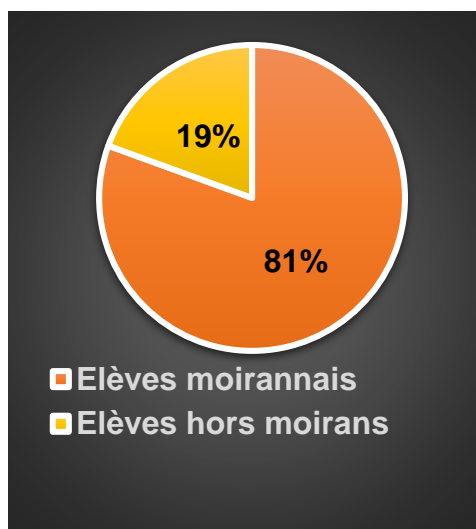
Les effectifs d'élèves sont stables depuis plusieurs années, ils sont aujourd'hui d'environ 225 élèves.

Les tarifs particulièrement attractifs (annexe 1 : grille tarifaire 2021/2022) pour les Moirannais contribuent à la forte adhésion de la population.

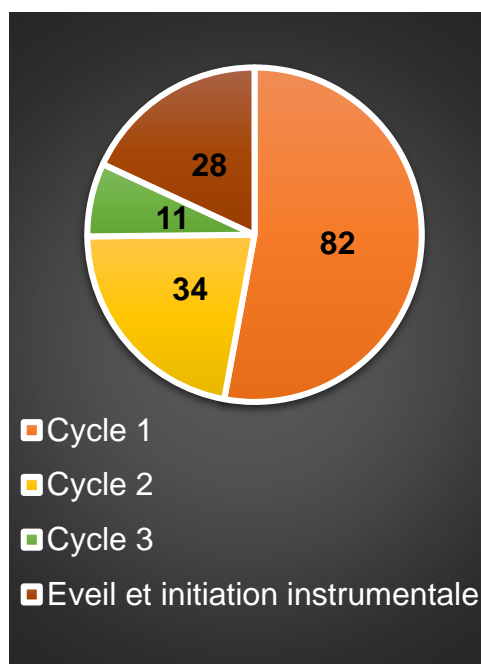
D'une année sur l'autre, les Moirannais représentent environ 80% de l'effectif général.

Les autres élèves sont issus du Pays Voironnais.

Année scolaire 2020/2021



Répartition par cycle



Les adultes, non prioritaires, sont admis dans la mesure des places disponibles. Ils peuvent suivre un cursus normal ou un parcours personnalisé. La réinscription dans ce parcours est tributaire de la place disponible l'année suivante.

Elèves hors établissement

Une enseignante assure une activité chorale dans les 3 groupes scolaires pour les classes élémentaires de la ville à raison de 3 heures hebdomadaires pendant le temps scolaire. Cette activité touche entre 200 et 300 élèves.

Des professeurs interviennent également ponctuellement pendant le temps scolaire sous diverses formes auprès de classes maternelles et élémentaires : « mini-concerts », et présentations d'instruments.

En 2020/21, les classes ont pu bénéficier de présentations du trombone, tuba et saxophone.

Associations

L'école de musique se trouve bien insérée dans le tissu associatif local. C'est ainsi qu'elle a collaboré avec les associations moirannaises : « Moirans-Danse », « Moirans de Tout Temps », « Les Compagnons de la palette » et également les activités (théâtre ou chorale) du collège.

Elle collabore également ponctuellement avec des associations extérieures : l'orchestre à cordes « Piccola Musica », les chorales du réseau du Pays Voironnais dans le cadre du concert « l'horloge et le pantin », l'ensemble de cuivres E=mcμ ...

Budget et tarifs

(Année scolaire 2020/2021- Réalisé 2020)

L'Ecole Municipale de Musique de Moirans est financée par la ville de Moirans à hauteur de 321 407 €, 14 000 € par la subvention du Conseil Départemental et 56 800 € par les usagers. Le coût par élève s'élève à 1 457 €.

Budget communal :

> Fonctionnement : 10 738 683 €

> Investissement : 8 128 137 €

Budget réalisé (sans les fluides)

CHARGES	DEPENSES	RECETTES
Frais de personnel Enseignants, administratif, technique	381 000 €	
Frais de personnel annexe Jurys, musiciens intervenants...	1 875 €	
Fonctionnement courant	8 332 €	
Investissement	1 000 €	
Cotisations + locations d'instruments		56 800 €
Subvention Conseil départemental		14 000 €
Ville		321 407 €
TOTAL	392 207 €	392 207 €

La municipalité de Moirans a décidé de rendre le plus attractif possible son école de musique en pratiquant pour les contribuables locaux des tarifs très accessibles (voir grille tarifaire 2021/2022 en annexe 1).

Ceux-ci sont calculés suivant le quotient familial des familles (fixé par la CAF) selon les mêmes barèmes que la restauration scolaire.

Ces tarifs sont parmi les plus bas pratiqués sur le réseau Pays Voironnais.

La Formation Musicale étant obligatoire pour l'apprentissage de l'instrument, le montant forfaitisé sur l'ensemble du cursus est calculé par rapport au niveau et temps du cours instrumental.

Il existe aussi un tarif fixe (sans prise en compte du quotient) pour les élèves en parcours personnalisé.

Les élèves habitant hors Moirans bénéficient d'un tarif unique ne tenant pas compte du quotient familial.

Le règlement en espèce ou chèque peut s'effectuer en une, deux, trois ou quatre échéances. Il peut aussi s'effectuer par prélèvement automatique.

Missions

L'école de musique assure une mission de service public s'appuyant sur des documents de référence que sont la Charte de l'enseignement artistique (2001), le schéma d'orientation pédagogique (2008) et le récent schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur de 2020.

Prenant en compte la diversité des publics, l'évolution du temps scolaire, la charte réseau du Pays Voironnais (annexe2), les trois grandes missions de l'école de musique sont :

➡ Mission pédagogique d'enseignement artistique

➡ Mission pédagogique d'éducation artistique : publics scolaires, éveil musical, initiation instrumentale

➡ Mission culturelle et territoriale de production et de diffusion : professeurs, élèves, artistes invités

Ces missions sont respectueuses des textes fondateurs de l'enseignement artistique de la fonction publique territoriale :

- Loi du 26 janvier 1984

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000692733>

- Statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique décret du 2 septembre 1991

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006078009>

- Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique décret du 29 mars 2012

https://www.circulaires.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000025597279

2-ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Objectifs pédagogiques

**Sensibiliser, imaginer, faire découvrir :
Placer l'élève au cœur du dispositif**

- **Un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture.**
- **Une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée.**
- **Une démarche forte vis-à-vis de la création et des répertoires contemporains adaptés et de toutes esthétiques.**
- **Favoriser l'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant.**
- **La mise en place de filières de formation au chant pour les enfants, la voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement.**

FORMATION MUSICALE

Ce qui se fait déjà ...

La Formation musicale reste un des enjeux majeurs de l'apprentissage musical. Elle est un outil fondamental.

Discuté par l'ensemble de l'équipe enseignante, le contenu pédagogique de la Formation Musicale est délibérément tourné vers une méthode traditionnelle sans pour autant s'éloigner des enjeux actuels de l'enseignement artistique.

Deux cycles de 3 ans constituent les 6 années (FM1 à FM6) de Formation Musicale obligatoires dans le cadre du cursus des études. Seuls certains handicaps ou problèmes familiaux peuvent permettre exceptionnellement une dispense et/ou le passage en parcours personnalisé (hors cursus).

Le passage à l'année supérieure se fait au regard du contrôle continu.

Un cours d'aide personnalisée a été récemment créé afin d'éviter dès les premières années les décrochages. Cet atelier fonctionne sur une période courte entre chaque vacances scolaires.

Afin d'améliorer les chances de réussite à l'examen terminal délivrant le Certificat d'Etudes Musicales, le contrôle continu est intégré pour 50 % dans la note finale.

Comme le montre le tableau ci-après synthétisant les objectifs et outils pédagogiques, le premier cycle s'appuie sur une oralité importante à travers le chant, la lecture des notes et du rythme.

Le ressenti de la pulsation, le sens rythmique, l'écoute sont également au programme du premier cycle.

Le cycle 2 développe et approfondit principalement les bases fondamentales acquises durant le cycle 1.

L'école s'ouvre à un public le plus large possible ; c'est ainsi qu'un cours ado/adulte a été récemment créé.

Ce qui est à l'étude...

. Un atelier proposant d'aborder les techniques d'écritures sous forme d'un module d'une heure. Celui-ci permettrait aux élèves, et éventuellement à certains élèves extérieurs, un perfectionnement et approfondissement de leurs connaissances.

. Une olympiade (concours) qui pourrait contribuer à rendre plus attractive la Formation Musicale. Celle-ci s'adresserait aux cours de FM3 et FM6. Elle serait annuelle avec deux thématiques par session.

. L'utilisation de matériaux informatiques mise en évidence par les récentes contraintes sanitaires. Des investissements semblent nécessaires en termes de systèmes multimédias : ordinateurs, vidéoprojecteurs, système audiophiles.

OUTILS ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES – FORMATION MUSICALE

Cycle 1 : 3 ans

O R A L	Notes	<ul style="list-style-type: none"> - Clé de sol 2 depuis le la 2^e ligne sous la portée jusqu'au do 2^e ligne en dessus - Clé de fa 4 : de la 1^{ère} interligne jusqu' au do 1 ligne au-dessus - Lecture relative jusqu'à la tierce 	
	Rythmes	<ul style="list-style-type: none"> - Cellules binaires avec et sans notes - Cellules ternaires avec et sans notes - Sens rythmique : trouver une pulsation, la frapper, et en déterminer la métrique 	
	Chant	<ul style="list-style-type: none"> - Chants avec et sans paroles. - Ordonnances - Intervalles jusqu'à la quinte et broderies 	Participation à des auditions/concerts de classes en fin d'année (conte musical ou auditions à thème)
E C R I T	Oreille	<ul style="list-style-type: none"> - Dictée à 1 voix rythmée (clé de sol et clé de fa) - Dictée à la volée (clé de sol et clé de fa) 	
	Sens rythmique	<ul style="list-style-type: none"> - Dictées rythmiques binaires et ternaires, 2 mesures et une retombée : tous les rythmes appris à l'oral 	
	Théorie / Analyse (oral et écrit)	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance et construction des intervalles de 2^{de} et de 3^{ce}. - Ordre des dièses et des bémols - Construction de la gamme Majeure - Nom des degrés et reconnaissance tonique / dominante 	

Cycle 2 : 3 ans

O R A L	Notes	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des acquis de 1^{er} cycle - Clé de sol : mi en dessous de la portée jusqu'au sol, 4 lignes en dessus - Clé de fa : du la 3^e ligne en dessous au sol 3^e ligne en dessus - lecture relative et lecture instrumentale - Accords de 3 à 5 sons 	
	Rythmes	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux rythmes binaires et ternaires - Pulsation à la croche, à la blanche, irrégulière - Rythmes frappés à 2 mains ou voix et main - Notions de ressenti rythmique 	
	Chant	5 chants par cœur	
E C R I T	Oreille	<ul style="list-style-type: none"> - Dictée à 1 voix - Dictée à 2 voix à partir de la 2^e année (FM5) 	
	Sens rythmique	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité du premier cycle et approfondissement. - Dictées rythmiques avec les rythmes appris à l'oral 	
	Théorie / Analyse (oral et écrit)	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des modes - Accords parfaits (et renversement) Majeurs et mineurs - Accords de 7^e de dominante (et renversements) - Chiffrages d'accords - Cadences parfaites, plagales et repos sur la dominante - Marches 	<i>Apprendre à l'élève à devenir un musicien autonome face à une partition, lui apprendre à ressentir la musique</i>

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Formation Musicale - Fiches projets

PROJETS 2016-2021		
Priorités	Objectifs/Actions/Moyens	Diagnostic Points forts/Points faibles/pistes
<p>Communication professeurs de Formation musicale/ instrument/ parents</p>	<p>> Améliorer la réactivité autour des problèmes des élèves</p> <p>> Dépistage des élèves ayant besoin de déchiffrage</p> <p>> Faciliter la correspondance entre les parents et professeurs de Formation Musicale</p> <p>> Améliorer la transmission des devoirs en cas d'absence</p>	<p>> Des efforts ont été fait quant à la rapidité de signalement autour des problèmes (pédagogiques, personnels) que peuvent rencontrer les élèves.</p> <p>> La création d'un fichier Excel le plus tôt possible en début d'année serait la bienvenue avec en plus des coordonnées des élèves, leur(s) instrument(s). Celui-ci pourrait être « amélioré » par chaque professeur selon les desideratas des uns et des autres ; comme identifier des musiciens dans les familles...</p> <p>> Emploi du temps plein pour le professeur qui devait se charger du cours de déchiffrage.</p> <p>> L'idée d'un cours de déchiffrage a été remplacé par un cours de soutien plus facile à intégrer dans l'emploi du temps du professeur de Formation Musicale en charge du cours.</p> <p>> Une adresse mail professionnelle a été créée pour les professeurs de Formation Musicale</p> <p>> Possibilité à la demande d'en créer une pour chaque professeur</p> <p>Réalisé</p>
<p>Evaluations</p>	<p>> Améliorer les chances de réussite aux examens de passage</p>	<p>Réalisé</p>
<p>Initiation à la composition</p>	<p>> Développer l'esprit créatif des élèves</p> <p>> Augmenter la transversalité entre la Formation Musicale et les cours d'instruments</p>	<p>Pas réalisé</p> <p>> Difficile à mettre en place avec la réduction des années en cycle de Formation Musicale</p>

HORIZON 2022-2027

Priorités	Objectifs	Actions/Moyens
Années de pratique	<ul style="list-style-type: none"> > Eviter les arrêts prématurés des élèves > Limiter les demandes en parcours personnalisé 	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction du nombre d'années en cycle > Passage de cycle basé sur le contrôle continue
Eviter les décrochages	<ul style="list-style-type: none"> > Meilleure adhésion à la Formation Musicale > Diminuer les arrêts > Repérer au plus vite les problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> > RH : dégager du temps pour un professeur > Création d'un cours de soutien : « aide personnalisée » > Communication avec le professeur d'instrument et pratique collective + Direction / administration
Ados/ adultes débutants	<ul style="list-style-type: none"> > Permettre à ce public de posséder les bases de Formation Musicale pour les aider dans leur pratique instrumentale > Permettre l'intégration, particulièrement des ados, dans le cursus traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> > RH : dégager du temps pour un professeur > Ouvrir un cycle : 2 ans maximum au regard des demandes
Perfectionnement et approfondissement	<ul style="list-style-type: none"> > Enrichissement et découverte des acquis 	<ul style="list-style-type: none"> > RH : dégager du temps pour un professeur > Atelier création sous forme de module d'une heure > Intégrer dans le cursus > Ouvert pour le public venant de l'extérieur justifiant d'une fin de cycle 2
Motiver les élèves	<ul style="list-style-type: none"> > Rendre la Formation Musicale « attractive » 	<ul style="list-style-type: none"> > Organiser une « olympiade » annuelle pour les niveaux FM3 et FM6 avec 2 thématiques par session (chant/lecture...)
Nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> > Augmenter les outils pédagogiques > Favoriser l'attractivité du cours 	<ul style="list-style-type: none"> > Equipements des 2 salles de Formation Musicale en matériel : Vidéo projecteurs, écran, sonorisation, ordinateurs. > Abonnement collectif à une application du style « Padlet », « Nyumba » > Formation du personnel > Utilisation ponctuel de l'outil en appui du cours

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Ce qui se fait déjà ...

La pratique instrumentale fonctionne de pair avec la Formation Musicale. Elle en est d'ailleurs l'un des principaux relais.

En effet, dès le 1^{er} cycle la transversalité avec la Formation Musicale est bien présente à travers la pulsation, la justesse, la lecture et la théorie. La maîtrise corporelle (respiration, posture et gestuelle), la découverte de l'expression (imagination, timbre) sont autant de points abordés.

Le cycle 2 approfondit ces différents points tout en perfectionnant la technique (virtuosité, habilité, rapidité) et en développant le sens artistique (expression, qualité du son), l'efficacité de la perception. L'histoire de la musique (styles, époques, anecdotes) est également abordée dans ce cycle.

Le cycle 3 est une continuité du 2^{ème} cycle avec la découverte du grand répertoire, le développement de la virtuosité et la recherche personnelle.

Les cours sont hebdomadaires et individuels. La durée des cycles est comprise entre 3 et 5 ans.

La durée des cours varie entre 30 et 50 minutes. L'élève bénéficie de 10 minutes supplémentaires l'année de sa fin de 1^{er} cycle (cours de 40 mn) et de 5 minutes supplémentaires l'année de sa fin de 2^{ème} cycle (cours de 45 mn). Pour les élèves accédant au cours de perfectionnement, le temps de cours est de 50 minutes. Ces changements sont accompagnés d'une majoration tarifaire.

Les élèves ont l'occasion à plusieurs reprises de participer aux auditions pluri-instrumentales programmées tout au long de l'année. Cela leur permet d'être accompagnés par un pianiste (au moins deux répétitions avant chaque prestation).

La pratique collective est pour l'instant une démarche volontariste et ponctuelle.

Ce qui est à l'étude...

. La simplification du cycle 3 en supprimant les différents parcours possibles. Si l'élève va jusqu'au bout de celui-ci, il présente son Certificat d'Etudes Musicales.

. La durée des auditions sera écourtée afin d'en améliorer la qualité d'écoute.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Pratique instrumentale – Fiches projets

PROJETS 2016 - 2021		
Priorités	Objectifs/Actions/Moyens	Diagnostic Points forts/Points faibles/pistes
Cycle 3	> Offrir à l'élève le choix de son parcours en fonction de son projet personnel	<p>Non réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Manque de souplesse pour les élèves > Manque d'élèves en cycle 3 pour mettre en place ces cursus (qui fonctionnent plutôt bien par ailleurs dans des structures plus importantes)
Auditions	<p>> Permettre à l'élève d'avoir un autre moyen d'évaluation en intra-cycle</p> <p>> Rendre l'examen de passage de cycle plus attractif et plus valorisant pédagogiquement</p>	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le nombre d'auditions a été augmenté (environ 9 par saison) > Cela permet aux élèves préposés au passage de cycle de se préparer dans de meilleures conditions à cette échéance. <p>Réalisé en partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> > La mise en commun des examens fonctionne plutôt très bien avec l'école de musique de Voreppe. Cela est évidemment lié à certains professeurs qui enseignent sur les deux structures. > Il faudrait pour passer à « l'étage réseau » que la communication entre collègues s'améliore. > Importance du rôle des directeurs pour favoriser cette communication <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le projet Orchestre du Pays Voironnais pourrait en être un moyen > Cela se fera aussi dans le temps, aussi et bien sûr au regard des affinités « humaines ». Pour autant l'élève doit rester au cœur du débat.

Priorités	Objectifs/Actions/Moyens	Diagnostic Points forts/Points faibles/pistes
Suivi et absences des élèves	<p>> Faciliter le suivi de l'élève > Améliorer le suivi de présence des élèves</p> <p>> Création d'une feuille de présence pour les classes instrumentales (Cahier pour la Formation Musicale)</p> <p>> Signalement rapide à l'administration des absences non excusées des élèves</p>	<p>Réalisé :</p> <p>> Une fiche de notations et commentaires est envoyée chaque fin janvier / début février (au regard des vacances scolaires) ↳ Le remplissage à distance de celle-ci a été simplifié par l'utilisation d'un tableur Excel. > Les fiches sont envoyées directement aux parents par mail.</p> <p>Non réalisé :</p> <p>> Inutile pour les classes instrumentales au regard des effectifs et compte-tenu de la rapidité de signalement des élèves absents sur plusieurs séances.</p> <p>Réalisé</p>
HORIZON 2022-2027		
Priorités	Objectifs	Actions/Moyens
Cycle 3	<p>> Simplification du cursus en cycle 3 > Dissocier le cycle 3 du parcours personnalisé</p>	<p>> favoriser le choix des élèves par la communication « sans fermer de porte » ↳ Le cycle 3 devient un cycle « normal », l'élève conserve ses 3/4 d'heures de cours. ↳ Si l'élève va jusqu'au bout (4 ans maximum), il présente son Certificat d'Etudes Musicales. Il peut ensuite s'inscrire en perfectionnement : 50 mn de cours.</p>
Auditions	<p>> Améliorer la qualité d'écoute</p> <p>> Rendre celles-ci encore plus utiles pour les élèves préparant leur fin de cycle</p>	<p>> Auditions plus courtes : 2 auditions de 30 mn plutôt qu'une d'une 1heure</p> <p>> Rajouter une audition d'élèves fin mai/début juin</p>

PRATIQUES COLLECTIVES

Ce qui se fait déjà ...

Même si fortement encouragée, la pratique collective est une activité basée à ce jour sur le volontariat au sein de l'école de musique.

Six formations (vent et cordes) réparties sur les trois cycles, permettent aux élèves de pratiquer au sein d'un groupe. Elles sont la « vitrine » de l'école de musique.

Le bénéfice pédagogique de la pratique collective en fait une activité centrale dans le cursus des élèves de par la synthèse qu'elle occupe entre les cours de Formation Musicale et d'instrument. Elle contribue à l'amélioration de la compréhension musicale, le développement de l'écoute critique et le comportement.

La pratique collective contribue également au décloisonnement des différentes classes instrumentales de par les nombreux projets transversaux.

Selon le niveau des orchestres et en respect des attentes et aptitudes artistiques des élèves, le répertoire est choisi avec attention par les professeurs. Parfois, ceux-ci adaptent les œuvres en fonction des effectifs.

Dans le cadre du réseau, les élèves peuvent s'ouvrir à des styles différents : Big Band à Voreppe, projets avec l'Orchestre du Voironnais...

Les élèves pianistes sont régulièrement sollicités pour intégrer les formations, tout comme les chanteurs dans le cadre de projets spécifiques.

Les nombreuses auditions organisées toute l'année permettent également aux pianistes d'accompagner les élèves d'autres classes. Cela contribue à valoriser le travail sur une œuvre en lui offrant toute sa dimension artistique.

Au regard des emplois du temps des professeurs, des ensembles (percussion, chant) permettent également un travail d'autonomie en groupe.

Ce qui est à l'étude...

. Inclure de façon obligatoire dans le cycle 1 sur deux années minimum la participation des élèves cordes et vent aux orchestres.

. Créer des ensembles plus réduits pour les élèves qui ne parviennent pas à s'intégrer dans un projet collectif d'envergure.

. Créer un atelier chant collectif basé sur la musique actuelle en direction des adolescents.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Pratiques collectives - fiches projets

PROJETS 2016 - 2021		
Priorités	Objectifs/Actions/Moyens	Diagnostique Points forts/Points faibles/pistes
Pratiques collectives	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer l'ensemble des pratiques collectives (orchestres, musique d'ensemble), comme Unité de Valeur à valider dans le cycle > Création d'un cadre spécifique sur le bulletin pour tous les élèves en cycle > Dégager du temps hebdomadaire pour un enseignant > Créer des cours de musique d'ensemble prioritairement en direction des chanteurs et pianistes > Participation aux réunions de directeurs « Pays Voironnais » > Impliquer le responsable des orchestres à cordes > Impliquer les orchestres dans certains projets « Pays Voironnais » 	<p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> > Un cadre spécifique existe pour les orchestres pour tous les instrumentistes <p>Réalisé en partie</p> <ul style="list-style-type: none"> > Fonctionne suivant les années au regard de l'emploi du temps du professeur concerné <p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> > Une réunion mensuelle a lieu avec l'ensemble des 6 directeurs du réseau <p>Réalisé en partie</p> <ul style="list-style-type: none"> > Participation de quelques élèves cordes à l'échange avec le conservatoire de Monastir
Lecture à vue - déchiffrage	<ul style="list-style-type: none"> > Rendre les élèves plus performants et augmenter le lien entre la Formation Musicale et la pratique instrumentale > Dégager du temps hebdomadaire pour un enseignant 	<p>Réalisé en partie</p> <ul style="list-style-type: none"> > Fonctionne suivant les années au regard de l'emploi du temps du professeur concerné

HORIZON 2022- 2027

Priorités	Objectifs	Actions/Moyens
Pratiques collectives	<p>Intégrer de façon « obligatoire » sur 2 années minimum la participation des élèves en cycle1 aux orchestres.</p> <p>↳ Support important pour la Formation Musicale : écoute/sens rythmique/ lecture</p>	<p>> Modification du règlement des études</p>
Atelier musique d'ensemble	<p>> Permettre aux élèves « réfractaires » à l'orchestre de découvrir la pratique collective en effectif plus réduit.</p>	<p>> Organisée par période</p>
Classe de chant	<p>> Création d'un atelier chant collectif « musique actuelle » plutôt ados.</p> <p>Celui-ci s'adresserait aux élèves de la classe de chant mais également aux extérieurs</p>	<p>> Dégager du temps pour le professeur concerné</p> <p>> Inclure cette activité dans la grille tarifaire au même titre que les orchestres</p>

3-EDUCATION ARTISTIQUE

Objectifs pédagogiques

- **Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant.**
- **Former l'oreille le plus tôt possible.**
- **Mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons.**
- **Favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.**
- **Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions).**
- **Faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre.**
- **Se situer dans un contexte collectif.**
- **S'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments) sans obligation de résultat technique immédiat.**
- **Se présenter en public, commencer à construire ses perceptions, un vocabulaire musical.**

EDUCATION ARTISTIQUE

Ce qui se fait déjà ...

Depuis une quarantaine d'années, les liens entre les établissements d'enseignement artistique et les établissements scolaires n'ont cessé de se renforcer.

L'éducation artistique est reconnue comme une composante de la formation générale de tous les élèves de la maternelle au lycée. Elle contribue à les doter d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture. Elle participe à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture.

L'éducation artistique s'exerce aussi bien pendant le temps scolaire qu'en dehors de l'école.

L'école de musique entretient depuis longtemps des relations étroites avec les différents groupes scolaires de la ville. N'ayant pas à ce jour d'intervenant titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), les enseignants de l'école de musique, sous la responsabilité des professeurs des écoles, participent activement à l'éducation artistique des élèves des classes maternelles ou primaires pendant le temps scolaire :

- Présentations et essais des instruments
- Mini-concerts pour les classes maternelles. De courtes durées, ils permettent une découverte visuelle des instruments et une écoute vivante de la musique.
- Auditions d'élèves et d'orchestres
- Ecoute active autour d'œuvres – exemple : « Les quatre saisons » d'A. Vivaldi
- Autre projet : « plastico-fanfare » : fabrication d'instruments, production mixte avec les professeurs, élèves et artistes invités

Certaines interventions, toujours en direction du public scolaire, se déroulent « hors les murs » :

- Contes musicaux : « le Carnaval des animaux », « Pierre et le Loup », « l'Opéra de la lune », « Le petit tailleur », « Le roman de Renart »...

Les classes scolaires primaires et collèges profitent régulièrement de rencontres avec les artistes invités par l'école de musique : Amanda Favier (violon), Frédéric Bertelletti (flûte), Paul Meyer (clarinette), Jacques Mauger (trombone), François-René Duchâble (piano), François Thuillier (tuba), Alain Carré (comédien)...

L'école de musique organise chaque début d'année scolaire une « matinée découverte » en parallèle avec le forum des associations. En présence de l'ensemble de l'équipe pédagogique, celle-ci permet de faire découvrir l'ensemble des instruments enseignés au sein de l'établissement.

Un travail est également fait en direction des pratiques en amateur à travers l'accueil au sein des orchestres d'élèves inscrits seulement en pratique collective.

Aussi, des partenariats avec des chorales du Voironnais (St-Etienne-de-Crossey, St-Jean-de-Moirans...) ou d'autres formations (orchestre à cordes « Piccola Musica »...) sont fréquemment élaborés.

L'Orchestre du Voironnais (réseau des écoles des établissements d'enseignement artistique du Voironnais) permet également de remplir pleinement la mission d'accompagnement des pratiques en amateur.

En préambule au cursus de Formation Musicale, l'Eveil Musical permet aux enfants de 5 et 6 ans une approche appropriée à un rythme de découverte par la mise en relation avec le monde sonore. Les séances hebdomadaires de 45 minutes se déroulent au sein de l'établissement.

L'éveil 1 (grande section maternelle) fait appel aux diverses facultés cognitives de l'enfant à travers l'écoute, le ressenti corporel, la psychomotricité. Il permet également un travail sur les instruments (petites percussions).

L'éveil 2 (Cours Préparatoire) approfondit les connaissances de l'éveil 1 et aborde la représentation écrite de la musique.

Ce qui s'est nouvellement mis en place ...

L'école de musique a depuis la rentrée 2019/20 mis en place des chorales à raison de 3 heures hebdomadaires pour les 3 groupes scolaires de la ville.

L'intervention concerne environ 270 enfants des classes primaires. Le choix des thématiques abordées tente le plus souvent possible d'être croisé avec le travail pédagogique des professeurs des écoles. Cette activité permet de tisser des liens avec l'école de musique par certaines productions communes – exemple : « l'inspecteur Planck » de José Schmeltz. Elle développe également une pratique et une pensée musicale chez les enfants.

Depuis la rentrée 2019/20, un atelier de sensibilisation instrumentale a également été mis en place en collaboration avec le centre aéré du foyer Léo Lagrange.

Au regard de leur emploi du temps, certains enseignants participent à cet atelier de groupe qui consiste à faire découvrir leur instrument pour les enfants volontaires. Les enfants ne gardent pas les instruments. Même si ce n'est pas l'objectif premier, ce dispositif a permis l'inscription de quelques enfants à l'école de musique (classes de clarinette et cor).

Ce qui est à l'étude...

Un **M**usicien **I**ntervenant en **M**ilieu **S**colaire (MIMS OU DUMISTE) pourrait intervenir sur les 3 groupes scolaires à raison de 2 heures hebdomadaires. Cette intervention viendrait compléter les chorales scolaires déjà en place. L'ensemble des classes primaires pourraient ainsi bénéficier d'une sensibilisation musicale à travers le chant et la pratique de petits instruments de percussion (xylophone, claves, tambourins...).

EDUCATION ARTISTIQUE

Fiches projets

PROJETS 2016 - 2021		
Priorités	Objectifs/Actions/Moyens	Diagnostique Points forts/Points faibles/pistes
Eveil musical	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la connaissance des différents instruments enseignés à l'école de musique > Travail spécifique du professeur en direction notamment des classes déficitaires > Passage du professeur d'instrument dans les classes d'éveil musical 	<p>Non réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2/3 de l'effectif est déjà inscrit en initiation instrumentale. > Un travail de présentation des instruments est fait en cours par le professeur. > Les cours d'éveil ayant lieu le mercredi, cela peut être compliqué d'interrompre un cours pour cette intervention. > Cela pourrait malgré tout se faire pendant un cours. L'élève participerait du coup à cette petite présentation (10 à 15 mns). > L'intervention planifiée par le professeur serait communiquée aux parents.
Atelier	<ul style="list-style-type: none"> > Ouvrir l'école de musique à un public plus diversifié > Création d'un atelier rythmique > Voir avec un professeur si possibilité d'intégrer l'atelier dans son emploi du temps > Inclure cet atelier dans les pratiques collectives (grille tarifaire) 	<p>Non réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Impossibilité de dégager du temps pour un professeur sur son emploi du temps de cours individuels. > Cependant l'idée reste en cours et pourrait se concrétiser à la rentrée si du temps pour un professeur se libérait. > Prévoir dans la grille tarifaire de rajouter la notion d'ateliers (peut-être sur la même base que la ligne pratique collective).
Atelier chant collectif « improvisation et mouvement »	<ul style="list-style-type: none"> > Rendre le chant accessible à tous au sein de l'école de musique > Création d'un atelier > Voir avec le professeur de chant si possibilité d'intégrer l'atelier chant collectif dans son emploi du temps > Inclure cet atelier dans les pratiques collectives (grille tarifaire) 	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'atelier a fonctionné plusieurs années. > En arrêt momentanément compte-tenu de l'emploi du temps de cours individuels du professeur. > Pourrait s'intégrer dans la ligne tarifaire atelier au même titre que l'atelier rythmique.

HORIZON 2022-2027

Priorités	Objectifs	Actions/Moyens
> Musicien Intervenant en Milieu Scolaire (DUMISTE)	> Sensibiliser un public non initié	> Présenter le projet à l'ensemble des groupes scolaires > Maîtriser l'investissement en matériel > Veiller à ce que ce projet soit bien en complémentarité avec les chorales scolaires.
Chorales scolaires	> Compenser l'absence d'un « DUMISTE » > Tisser des liens avec l'école de musique > Développer une pratique et pensée musicale chez les enfants	> Croiser le plus possible (par le choix des thématiques) le travail pédagogique des professeurs des écoles. > Dégager du temps pour une enseignant sur son emploi du temps pour animer ces chorales.
Atelier découverte	> Sensibiliser les enfants à un instrument > Permettrait de compléter l'emploi du temps déficitaire d'un enseignant.	> Se rapprocher du centre aéré (Foyer Léo Lagrange) pour proposer cette intervention de sensibilisation le mercredi après-midi.

4-PRODUCTION ARTISTIQUE

Objectifs pédagogiques

- **Mettre l'accent sur les pratiques collectives et l'accompagnement.**
- **Renforcer les liens avec les pratiques en amateur.**
- **La mission première des établissements étant de former des amateurs, les établissements veilleront à favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école de musique, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements.**

PRODUCTION ET DIFFUSION ARTISTIQUE

Ce qui se fait déjà ...

Les trois dimensions de la production et diffusion artistique sont :

- Les productions des élèves
- Les productions mixtes (amateurs et professionnels)
- Les productions des artistes (enseignants ou solistes)

La place accordée aux prestations scéniques est très importante dans la vie de l'école de musique. De différents formats les unes des autres, les prestations ont un grand intérêt pédagogique pour l'évolution des élèves dans leur parcours artistique.

L'activité conséquente de la production et diffusion met en évidence le dynamisme de l'établissement tout en fédérant l'équipe pédagogique et renforçant le rayonnement sur le territoire.

Une dizaine d'auditions annuelles permet aux élèves de se produire régulièrement dans un cadre adapté à la salle Louis Jovet bien qu'elle soit limitée aux heures de fermeture de la médiathèque (attenante à la salle).

Les examens de fin de cycle sont valorisés d'une part grâce leur organisation commune avec l'école de musique de Voreppe et d'autre part du fait qu'ils sont publics.

Les professeurs ont l'occasion de se produire lors de concerts de musique de chambre dans la programmation des « dimanches en musique ».

Ils se produisent également régulièrement au sein des différentes formations orchestrales : orchestre à vent, orchestre à cordes, formation symphonique... lors de différents projets musicaux : contes, mini-concerts scolaires....

L'école de musique organise aussi des concerts avec des artistes de renommée internationale :

Amanda Favier (violon), Paul Meyer (clarinette), François-René Duchâble (piano), Alain Carré (comédien)...

Plusieurs collaborations ont également été réalisées avec le Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble, le Conservatoire Hector Berlioz de Bourgoin-Jallieu, l'orchestre à cordes « Piccola Musica », l'association « Micromégas » ...

Les orchestres se produisent régulièrement en divers lieux de la ville mais également dans les communes voisines : Charnècles, St-Etienne-de-Crossey, St-Jean-de-Moirans ou lors d'échanges musicaux : Chablis, Frontignan, Lillebonne....

Ils participent aux cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai) et à certains évènements locaux : vœux du maire, remise des trophées sportifs, inaugurations diverses...

Dans le cadre du réseau des structures d'enseignements artistiques du Pays Voironnais, les élèves ont par ailleurs l'occasion de se produire avec l'Orchestre du Voironnais lors de concerts au Grand Angle de Voiron.

Ce qui est à l'étude...

. Travail avec un artiste et les classes de Formation musicale. Dans le cadre du réseau et du projet 2023 de création, une opportunité pédagogique intéressante semble envisageable avec le compositeur désigné.

. S'associer avec des structures d'esthétiques différentes, en se rapprochant par exemple de l'association théâtrale du collège et de l'activité cirque du foyer Léo Lagrange.

PRODUCTION ET DIFFUSION ARTISTIQUE

Fiches projets

PROJETS 2016 - 2021		
Priorités	Objectifs/Actions/Moyens	Diagnostic Points forts/Points faibles/pistes
Auditions	<ul style="list-style-type: none"> > Elargir le public > Ouvrir de nouveaux partenariats avec la médiathèque pour les auditions d'élèves en trouvant des thématiques communes > Partenariat possible avec l'Education Nationale pour des prestations commentées des orchestres en temps scolaire > Améliorer la communication autour des auditions dans la presse locale > Créer une audition /concert pour les élèves en perfectionnement > Inclure ces prestations dans la saison musicale (auditions, concerts des orchestres, ou autres occasions) > Ouvrir un espace de production aux futurs groupes de musique d'ensemble 	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'ensemble de percussion a récemment bénéficié des services d'une conteuse de la médiathèque pour un concert sur la thématique des mythes Brésiliens. <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'orchestre du cycle 1 a donné un concert à la salle des fêtes en temps scolaire. L'objectif était de faire découvrir l'activité orchestre aux enfants non-initiés. > Cette expérience pourrait se renouveler lors de la « semaine des cordes » programmée en 2022. <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les différentes prestations (auditions y comprises) font l'objet d'une communication presse écrite, site et panneau ville. <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les élèves ayant réussi leur CEM bénéficient d'une programmation incluse dans le planning général de l'école. <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les différents ateliers (chant collectif, percussion) ont également été inclus dans la programmation.

Formations orchestrales	<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les orchestres > Continuer à développer des projets avec des associations locales > Contacter des troupes de théâtre locales ou autres > Ouvrir de nouveaux partenariats > Développer de nouveaux projets > Participer aux réunions dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Pays Voironnais 	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Travail avec « Moirans Danse » sur le thème « Danses de salon » > De façon plus large, travail régulier avec l'orchestre à cordes « Piccola Musica » (violoncelle en fête) > Dans le cadre du réseau, échange avec Monastir <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement musical par les cordes sur la pièce « La locondiéra » de Goldoni <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Participation dans le cadre du réseau aux réunion mensuelles > Charte signée en 2017 > Participation aux concerts de l'Orchestre du Voironnais
HORIZON 2022 - 2027		
Priorités	Objectifs	Actions/Moyens
Travail avec un artiste	<ul style="list-style-type: none"> > Découvrir l'univers de la composition et création. > Transversalité avec le cours de technique d'écriture (ci celui-ci se met en place) 	<ul style="list-style-type: none"> > Contact à prendre avec un compositeur > Saisir l'opportunité de la création du réseau programmé au Grand Angle en février 2023
Ouverture aux esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> > Projets communs avec le Théâtre ou cirque 	<ul style="list-style-type: none"> > Se rapprocher d'associations ou collège pour le théâtre ou centre culture et loisir Léo Lagrange pour le cirque

CONCLUSION

Fort de ces six réunions de travail avec l'équipe des enseignants, ce nouveau projet d'établissement permet de fixer des objectifs d'enseignement en adaptant humblement la pédagogie face à l'évolution sociétale et à ses particularités territoriales.

Il ne s'agit pas là d'une révolution pédagogique ou fonctionnelle mais plus d'affirmer et pérenniser dans le temps des actions.

L'équipe d'enseignants qualifiés et compétents permet de développer un enseignement de qualité tout en s'impliquant de façon active et dynamique dans l'animation culturelle de la ville et du territoire à travers le réseau récemment créé (annexe 2).

Approuvé par les élus locaux, ce nouveau projet d'établissement va permettre pour les cinq années à venir de fixer les principales missions de l'établissement, de tracer une ligne de conduite et des objectifs pédagogiques clairs, d'anticiper sur les moyens à prévoir pour sa mise en œuvre.

Une évaluation des résultats ainsi obtenus se fera tout au long du processus et fera l'objet d'un bilan en fin d'exercice. Cette évaluation se fera par une estimation de la satisfaction du public et de son implication dans les projets pressentis. Un chiffrage des participations aux différentes expériences ou l'étude de la fréquentation de l'établissement en sera l'un des principaux outils de mesure.

Le fruit de cette réflexion devrait permettre à l'Ecole Municipale de Musique de Moirans de continuer au mieux ses missions auprès du public, notamment en pérennisant sa tradition de qualité dans l'enseignement musical qui permet aux usagers d'envisager l'écoute et la pratique individuelle et collective de la musique au-delà du simple loisir. Notre métier, après tout, est d'apprendre à écouter autant qu'à s'exprimer, et ce sont là des qualités qui participent autant au bien-être personnel qu'au civisme et au comportement citoyen.

ANNEXE 1 Grille tarifaire

Année scolaire 2021-2022

Elèves habitants Moirans					
Niveau	Temps de cours hebdomadaire	Quotient familial inférieur ou égal à 496	Quotient familial 497 > 918	Quotient familial 919 > 2039	Quotient familial Supérieur à 2039
Cycle 1	0h30	159,50 €	178 €	197 €	215€
Fin de cycle 1	0h40	178 €	197 €	221 €	248 €
Cycle 2					
Fin de cycle 2	0h45	183 €	204,50 €	228€	258,50 €
Cycle 3					
Certificat d'Etudes Musicales	0h50	193 €	212 €	243 €	270€
Perfectionnement	0h50				
Autres tarifs					
Parcours personnalisé (Hors cycle)	0h30	209 €	209 €	209 €	209 €
Initiation instrumentale	0h20	108 €	128 €	146 €	164 €
Eveil Musical 1 ou 2	0h45				
Formation Musicale seule	de1h15 à 1h30				
Eveil musical +Initiation instrumentale	0h45 +0h20	157 €	168 €	193 €	212 €
2 ^{ème} instrument	Suivant niveau	152 €	164 €	188 €	207 €
Orchestres et/ou ateliers	1h à 1h30				
Location instrument		120 €			
Elèves habitants hors Moirans					
		Pays Voironnais		Hors Pays Voironnais	
Toutes activités	Suivant niveau	400 €		740 €	
2 ^{ème} instrument	Suivant niveau				
Initiation instrumentale	0h20	250 €		340 €	
Eveil Musical 1 ou 2	0h45				
Formation Musicale seule	de1h15 à 1h30				
Orchestres et/ou ateliers	1h à 1h30	65 €		65 €	
Location instrument		120 €		120 €	

ANNEXE 2 Charte réseau

Etablissements d'enseignement artistique du pays Voironnais

Cette charte s'inscrit dans le cadre des textes de référence nationale publiés par le Ministère de la Culture qui concernent l'enseignement et l'éducation artistique et culturelle.

Les structures concernées doivent également prendre en considération les orientations de leurs collectivités et les enjeux de territoire actuels.

Au plan territorial, la charte s'inscrit dans le cadre de textes du Département de l'Isère et de la C.A. P. V., communauté d'agglomération du Pays Vaironnais :

- Le Schéma Départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle du département de l'Isère (2014-2018)
- Le plan de formation du Département de l'Isère pour les établissements d'enseignement artistique et les réseaux de 2015-2016
- Le projet de territoire de la CAPV voté en décembre 2014
- Le vote du conseil communautaire du 26 janvier 2016 qui a adopté un calendrier de principe portant au 1^{er} janvier 2018 une éventuelle prise de compétence en matière de gestion des écoles de musique et de danse après étude avec les membres de la commission culturelle, de leur faisabilité et de la plus-value communautaire de la construction d'un réseau des écoles de musique et de danse

Les grandes missions des établissements sont développées dans le respect des textes fondateurs de l'enseignement artistique et de la fonction publique territoriale :

Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Décret du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, décret du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Chargées en premier lieu de dispenser un enseignement spécialisé en musique et en danse, les structures municipales et conservatoires peuvent également être sollicitées sur des missions d'éducation artistique et culturelle et de production.

Depuis les premiers schémas directeurs pour l'organisation pédagogique des écoles de musique (1984 et 1992), l'enseignement musical s'organise selon des cycles d'enseignement. Les cursus d'études propres à chaque établissement sont ainsi constitués de trois cycles d'apprentissage fondés sur un enseignement tripartite : formation musicale, cours instrumentaux et pratiques collectives. Un cycle est une période annuelle qui permet la réalisation d'objectifs pédagogiques préalablement établis, et qui marque les grandes étapes de la maturité artistique des élèves.

La réalisation de cette charte a fait l'objet de rencontres entre les cinq structures d'enseignement artistique, les directions culturelles et les élus référents au cours de plusieurs réunions et formations accompagnées par Jean Daniel Michel (représentant le département).

Une concertation permanente permet de préciser sa rédaction.

La démarche a fait l'objet de présentations en commission culturelle communautaire pour informer les élus le 29 juin, le 9 novembre 2015 et le 14 juin 2017.

OBJECTIFS

La charte est un document d'orientation qui décline des valeurs et objectifs partagés en faveur du développement des enseignements artistiques et des pratiques culturelles.

Elle se place dans les perspectives

- d'un meilleur service aux usagers en termes qualitatifs et d'offre
- de coopération des équipes
- d'une optimisation des ressources

En lien avec les différents projets d'établissement, chaque école conserve son identité et participe au réseau de façon libre et indépendante. Le réseau de coopération offre à ses membres égalité de droits et de devoirs sans hiérarchie.

Chaque projet de collaboration validé devra engager une contribution équitable des différents acteurs concernés en moyens techniques, financiers et humains.

L'ensemble de cette démarche pourrait déboucher sur la mise en œuvre de partenariats et de complémentarités entre les établissements ou avec les autres acteurs culturels intervenants sur le territoire.

ACTIONS

Enseignement artistique spécialisé

Mise en place d'un groupe de travail mensuel, piloté par les directeurs les premiers vendredis de chaque mois de 9h à 10h30.

Ordre du jour proposé collégalement

Objectifs : développer les échanges, mettre en cohérence et complémentarité les offres pédagogiques, les cursus, envisager des actions de formation.

Dans la mesure du possible, mise en place de rencontres entre les équipes des différentes structures

Proposer aux enseignants responsables de départements et/ou porteurs de projets une instance de concertation et de réflexion.

Objectifs : associer les équipes dans une construction à dimension humaine

Les chantiers en réflexion :

- Projets artistiques communs :

Projets pédagogiques, place et modalités de la FM, des pratiques collectives, de l'éveil, des 3e cycles, des esthétiques (classique, jazz, musiques actuelles, musiques du monde, etc.), cursus/parcours personnalisés, évaluations, etc.

Éducation artistique et culturelle : préparer un plan d'action culturelle

Thème de travail pour le groupe des directeurs

Échanges de pratiques et réflexions sur les différentes actions menées dans le cadre périscolaire

Soutien aux pratiques en amateurs : échanger

Thème de travail pour le groupe des directeurs

Développement des échanges artistiques amateurs et réflexions concernant une éventuelle mise en commun de moyens à leur disposition par de nouvelles collaborations entre les équipes :

Diffusion, sensibilisation des publics, création, partenariats, réseaux : réflexions autour de projets partagés

Construction de projets de concerts d'élèves entre les différentes structures Accès au Grand Angle pour tous : projet type « Prélude » à optimiser et partager

Ressources humaines : inventoirier d'éventuels champs de coopération

Un plan de renouvellement des postes à concerter : état des lieux des carrières et des statuts globaux à faire, puis propositions de renouvellement en fonction des axes de la charte.

État des lieux des enseignants communs.

Homogénéiser lorsque c'est possible les situations des enseignants communs, notamment entre une MPT et une structure municipale.

Étude d'éventualités de recrutements communs ou concertés

Management : rencontres entre les équipes

Ressources : communiquer et partager les outils

Outils de communication globale à concevoir (plateforme numérique), renvois de communication et passerelles.

Inventaire des moyens matériels pour utilisation et/ou acquisitions.